



Division maison et toiture commune

Par **rcpassion**, le **11/05/2009** à **20:32**

Bonjour,

je suis en cours de reflexion pour l'achat d'une grange.

Le vendeur sépare la grange en 2 et me vend une partie.

La séparation est verticale. Il envisage de faire mesurer la parcelle en vente par un géomètre et modifier les plans du cadastre pour créer une nouvelle parcelle.

Par contre, la charpente est commune entre les 2 parties.

Son notaire lui a dit qu'il est possible d'éviter la copropriété en stipulant une convention dans l'acte notarié.

Pouvez vous m'expliquer en quoi cela consiste et quelle est selon vous la meilleure solution ?

Merci d'avance.

Sincères salutations.